

TRACES⁵⁶ DE MÉMOIRE

PÉDAGOGIE ET TRANSMISSION

UNE PUBLICATION TRIMESTRIELLE DE
L'ASBL MÉMOIRE D'AUSCHWITZ

AVRIL - MAI - JUIN 2025



postface
p. 2

définition
**Péritocide nazi versus
génocide (des handicapés)**
p. 3

actualité
**Interview de
Jacqueline Herremans**
p. 6

biblio
p. 9

lieux historiques
**Auschwitz et
l'AKTION 14f13**
p. 10

no comment
p. 12

interrogation
**La vision
social-darwiniste d'Hitler
dans Mein Kampf**
p. 13 + fiche pédagogique p.16

réflexion
Ernst Lossa
p. 18

le saviez-vous ?
**La GeKraT :
une organisation de
transport factice**
p. 20

varia
p. 22



L'ASSASSINAT DES «INUTILES» 4^e PARTIE

APRÈS LECTURE, MERCI DE
ME PASSER À VOS COLLÈGUES

CHÈRE LECTRICE, CHER LECTEUR



L'année académique touche à sa fin, tout comme le thème annuel qui a été abordé dans quatre numéros. Je tiens à vous remercier pour les nombreuses remarques intéressantes que j'ai reçues au sujet du nouveau concept de « péricide ». Je me réjouis non seulement des réactions spontanées, mais aussi des questions posées qui ouvrent le débat. Ce dernier numéro clôt le thème de l'année. L'année académique prochaine, nous commencerons avec un nouveau thème. Plusieurs propositions ont été avancées lors des réunions préparatoires. Le monde de l'enseignement nous a demandé à plusieurs reprises si nous pouvions élaborer un thème annuel autour de la colonisation. Si nous, en tant que Centre d'Étude et de Documentation, ne répondions pas à cette demande, nous manquerions à l'une de nos missions principales. Depuis des années, le corps enseignant est non seulement un public fidèle, mais aussi un utilisateur du bulletin pédagogique dans le cadre de ses cours.

Au nom de mes collègues, je vous souhaite de bonnes vacances d'été et vous donne rendez-vous en septembre.

Johan Puttemans

ASBL Mémoire d'Auschwitz
Coordinateur pédagogique

Péritocide nazi versus GÉNOCIDE (DES HANDICAPÉS)

Dans les trois précédents numéros, nous avons tenté de proposer une définition adéquate pour remplacer des termes peu explicites ou teintés d'une connotation politique ou idéologique. Nous avons déjà déconstruit les expressions « euthanasie (nazie) » et « Aktion T4 ». Cette fois, nous allons nous pencher sur un autre mot courant : « génocide », suivi ou non de la précision « des handicapés ». Le regretté historien belge Maxime Steinberg avait l'habitude d'entamer chaque cycle de cours en déclarant : « Le mot "génocide" est un mot malade, un mot passe-partout. Néanmoins, ce n'est pas pour cette raison qu'il faut l'abandonner. Il suffit de l'utiliser dans son contexte. »

Le terme « génocide » est un mot composé : « genos » renvoie à une communauté ou un groupe social composé d'individus unis par un lien de parenté. À partir du 17^e siècle, le sens de cette racine sera élargi pour couvrir la notion de « race ». Il convient ici de préciser que lorsqu'il est question de « race », ce ne sont pas les « membres » de la « race » en question qui s'identifient comme tels ; cette appartenance est décrétée par des tiers. Autre remarque importante : ce qui détermine si une personne appartient ou non à une « race », c'est sa naissance, c'est-à-dire ses attributs ontologiques. Il n'y a donc pas d'échappatoire ; pour les raciologues et les racistes, tout le monde appartient à une « race », qu'il le veuille ou non.

Dans le cas d'un génocide, les bourreaux ont donc déterminé au préalable qui faisait ou non partie de la « race » à exterminer, et ce, indépendamment de critères tels que le genre, l'âge, l'appartenance religieuse, les mœurs, l'état physique et/ou mental ou l'(in)utilité des individus visés.

Le problème du mot « génocide » (utilisé pour la première fois par Rafał Lemkin en 1944) est qu'il a changé plusieurs fois de sens au cours de son existence, ou, pour être plus précis, que sa portée a été étendue à maintes reprises et que de nombreux chercheurs l'ont utilisé à tout va. Il est devenu si générique que n'importe quel crime peut à présent être qualifié de génocide. C'est ce que voulait dire le professeur Steinberg en parlant de « mot malade ». Mais ce n'est pas parce qu'un mot est malade qu'il faut l'oublier. Nous pouvons toujours l'utiliser pour désigner l'élimination d'un peuple, d'une « race ».

Étant devenu plutôt populaire, le terme « génocide » est souvent utilisé pour souligner la gravité d'un massacre. Nous estimons toutefois que le pathos n'a pas sa place dans la recherche scientifique, et qu'un usage correct de la langue facilite la compréhension du passé. Chaque mot a son sens propre et sa place au sein de la littérature scientifique.

Maxime Steinberg: Le mot « génocide » est un mot malade

Dans cet article, nous présentons plusieurs raisons pour lesquelles l'emploi du terme « génocide (des handicapés) » doit, selon nous, être évité.

– Un génocide est un acte de nature téléologique. Cela signifie que l'auteur tend vers un but prédéfini, à savoir l'extermination (« -cide » vient du latin *cædere* : tuer) d'une « race » définie. Une fois tous ses membres éliminés, la « race » est arrachée à la racine, elle est « déracinée ». Étant donné que les descendants d'une certaine « race » ne peuvent être issus que de cette « race », la boucle est bouclée une fois la dernière personne de cette « race » éliminée. Une « race » peut donc être définitivement « déracinée ».

En revanche, un « péricide » n'a pas de fin. Même si tous les « inutiles » sont supprimés, rien ne garantit que d'autres ne prendront pas leur place. Des personnes en parfaite santé peuvent par exemple avoir un enfant handicapé qui sera considéré comme « inutile » en raison de ses déficiences. Un adulte peut également souffrir d'une maladie ou d'un accident (par exemple un accident de travail ou un trouble

mental) et devenir à son tour « inutile ».

– Dans le cas d'un génocide, la « race » est définie par le bourreau, qui décide à un moment donné que ces personnes ne méritent plus de vivre et doivent donc être exterminées. La logique d'un génocide ne laisse aucune place à l'utilitarisme : les membres d'une « race » sont éliminés parce qu'ils appartiennent à cette « race », quelle que soit leur (in)utilité avérée ou potentielle. Prenons l'exemple du centre d'extermination de Treblinka : chaque personne était tuée à l'arrivée – peu importe son genre ou son âge – en raison de son appartenance à la « race juive ». D'un point de vue racial, la race visée constitue une menace pour la survie de la race des commanditaires ou de leurs exécutants. Les membres de cette race doivent par conséquent être éliminés jusqu'au dernier. Les enfants sont tués parce qu'ils pourraient offrir un futur à cette « race » ; les adultes parce qu'ils sont plus à même de résister, et donc plus dangereux ; les aînés parce qu'ils sont les protecteurs de la culture et de la tradition de leur « race ».

Un péricide vise uniquement les

personnes qui n'ont plus d'intérêt (socioéconomique) pour la communauté. La médecine et les (pseudo)sciences jouent ici un rôle crucial, comme le montre par exemple le péricide nazi. Les médecins nazis étaient considérés comme les soldats d'une guerre biologique. En tant que *Erbärzten* (médecins de l'hérédité), leur devoir était de sélectionner, sur la base de critères « scientifiques » – et donc incontestables –, les malades devenus inutiles, même s'ils faisaient partie de la communauté aryenne (*Volksgemeinschaft*). Le peuple allemand n'était d'ailleurs pas épargné par la subdivision raciale : il était considéré comme une partie du *Volkskörper* germanique (la société allemande était pseudoscientifiquement et métaphoriquement représentée comme un corps dont les membres malades devaient pour ainsi dire être amputés, comme s'il s'agissait d'une intervention médicale). Par conséquent, un péricide est une forme extrême d'eugénisme, et non une entreprise génocidaire ou raciale.

– Un génocide requiert au moins deux groupes (ou « races ») en confrontation, dont l'une exter-

mine l'autre.

Un pécitocide ne peut donc pas être qualifié de génocide, étant donné que les homicides peuvent être perpétrés au sein du même groupe ou de la même « race » (dans le sens « *genos* »). Si un pécitocide était un génocide, il finirait automatiquement en « auto-cide », ce qui serait absurde. Selon leur logique raciale, les auteurs du pécitocide nazi faisaient partie de la même « race » que leurs victimes. Cela signifie que s'il s'était agi d'un génocide, les bourreaux auraient dû se suicider pour en finir avec la race visée, ce qui aurait défilé toute logique. Répétons une fois encore qu'un pécitocide consiste à éliminer des personnes en raison de leur « inutilité », et non en raison de leur appartenance – volontaire ou forcée – à une « race ».

– Un génocide n'admet que deux options : soit une personne fait partie de la « race » à éliminer (définie de manière pseudoscientifique et idéologique), soit elle n'en fait pas partie. « Sang mêlé » mis à part, il n'y a pas d'alternative. Quiconque fait partie de cette « race » est condamné à mourir quand la « race » des bourreaux l'aura décidé.

Dans le cas d'un pécitocide, il s'agit d'analyser le « degré d'utilité ». Il faut ici faire la différence entre exterminer un groupe et l'empêcher d'assurer sa survie. En cas de stérilisation forcée, l'individu continue à vivre, mais ne peut plus engendrer de descendance. La stérilisation est donc une solution eugéniste à long terme. Les bourreaux ne tuent donc pas leurs victimes, quel que soit leur degré d'utilité économique, mais veillent à ce qu'elles ne puissent pas perpétuer leur race à l'avenir. C'est pourquoi la stérilisation (forcée) ne peut être considérée comme un pécitocide ; la victime reste physiquement vivante, bien que rendue stérile contre son gré. Le pécitocide n'a pas pour but d'empêcher la naissance de descendants. Le groupe visé est éliminé pour des raisons exclusivement utilitaristes et socioéconomiques.

– Plusieurs génocides perpétrés à travers l'histoire ont été précédés de campagnes de propagande visant à déshumaniser la « race » ennemie. Dans le cas du *judéocide* (le génocide des Juifs par les nazis), les nazis s'en sont pris très tôt aux Juifs. L'idée est qu'au moment de passer à l'acte, les vic-

times soient déjà dépouillées de toute humanité. Ainsi, les exécutants ne doivent pas tuer des êtres humains, mais se débarrasser de « choses » qui n'ont rien d'humain à part leur apparence.

Un pécitocide n'implique pas de déshumanisation raciale ou autre, même si le groupe visé perd bel et bien certaines caractéristiques humaines et, par conséquent, son droit de vivre. Les bourreaux éliminent celles et ceux qu'ils jugent indignes de vivre pour cause d'inutilité (pour l'économie et la société), et non à cause de leur (in)humanité ou de leur « race ». En d'autres termes, les victimes sont de la même nationalité – ou, dans ce cas précis, de la même « race » – que leurs bourreaux. Il s'agit d'un point clé de cette terminologie : le pécitocide est une « purification » socioéconomique au sein d'une même « race » qui a pour but d'assurer la survie de caractéristiques spécifiques de cette race. Ainsi, d'un point de vue pénal, un pécitocide doit être jugé comme un crime contre l'humanité, mais pas comme un génocide. ■

Johan Puttemans

INTERVIEW DE JACQUELINE HERREMANS

Décembre 2024 à Coxyde

La rubrique « Définition » est consacrée au questionnement de la légitimité de l'utilisation du terme « génocide », utilisé à maintes reprises pour désigner le meurtre des handicapés sous le régime nazi. En effet, ce mot populaire – selon les dires du professeur Steinberg – est utilisé à tort et à travers. Recontextualiser ce mot est d'une nécessité primordiale car il est employé à tort et à travers, chose faite dans la rubrique « Définition ».

La juriste Jacqueline Herremans nous a fait l'honneur de nous consacrer son temps pour répondre aux questions concernant l'utilisation du mot « génocide » pour désigner l'assassinat des handicapés sous le régime nazi, et ceci en défendant la loi relative à l'euthanasie en Belgique.

JP : Quelles sont les différences juridiques fondamentales entre l'euthanasie telle que prévue par la loi belge aujourd'hui et ce que certains appellent encore l'« euthanasie nazie » ?

JH : La première différence n'est pas la moindre : ce que l'on qualifie d'« euthanasie nazie », avec tous les guillemets qui l'accompagnent, n'a jamais été voté par un parlement et ne résulte donc pas d'un processus démocratique. La différence est fondamentale. Le pouvoir nazi imposait ses volontés à sa population ; notre loi a été élaborée au sein de notre parlement à la suite de débats qui portaient sur les valeurs que l'on entendait voir respecter.

La seconde différence découle de la première : notre législation en matière d'euthanasie reconnaît le droit à une personne de demander qu'un tiers – un médecin – puisse mettre fin à ses souffrances, mettre fin à sa vie. Il s'agit de permettre à des personnes qui en font la demande de mourir dans des conditions de dignité et de sérénité et de permettre à des médecins de poser cet acte.

Dans les dernières années du vingtième siècle, un médecin qui osait entendre la demande de son patient et osait l'aider à mourir pouvait à la fois être poursuivi devant les tribunaux mais aussi devant les autorités ordinaires. Il y avait pour ce médecin ce conflit de valeur entre ne pas transgres-

ser la loi et répondre à la demande du patient. Il fallait trouver un équilibre entre le respect de l'autonomie du patient et les conditions dans lesquelles le médecin peut agir.

On est bien aux antipodes de ce que l'on a connu pendant la période nazie puisque là il n'était pas question de demande du patient, il n'était pas question non plus de conditions prévues par la loi ni d'un colloque singulier entre le médecin et le patient.

JP : Quelle est la force et la nécessité d'avoir une telle loi en Belgique qui encadre la pratique de l'euthanasie ? Principalement lorsque nous observons parmi les critiques, surtout à l'étranger, les



Jacqueline Herremans est avocate au barreau de Bruxelles (association Lallemand Legros & Joyn). Elle est présidente de l'ADMD Belgique (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité). Elle est coprésidente de la Commission fédérale d'évaluation et de contrôle de la loi relative à l'euthanasie. Elle est également membre du Comité consultatif de bioéthique en Belgique et vice-présidente de la Commission des droits du patient. Jacqueline Herremans est membre du Conseil d'Administration de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz.

références aux pratiques sous le nazisme.

JH : Pour résumer : une loi est souvent synonyme de liberté. Cela peut paraître contradictoire, mais une loi peut ouvrir des libertés. Et c'est le cas de la loi relative à l'euthanasie en Belgique, qui a permis à des patients de formuler des demandes d'euthanasie et à des médecins de répondre de façon positive à ces demandes. Auparavant, cela se faisait dans la clandestinité avec tout ce que cela comporte. Éthiquement, le problème a été résolu. Les médecins qui transgressaient la loi en fait le faisaient selon des valeurs qui leur paraissaient supérieures à la loi. C'était par respect envers l'autonomie de leurs patients, et parce que la médecine était devenue impuissante à mettre fin à leurs souffrances. Que se passait-il quand des médecins osaient franchir le pas et posaient l'acte d'euthanasie ? Tout d'abord l'acte n'était parfois pas posé dans de bonnes conditions ; les médicaments utilisés n'étaient pas toujours adéquats. Et puis, il y avait toujours cette question de la clandestinité, il ne fallait surtout pas que cela se sache, et il fallait

éventuellement éviter que les proches soient présents le jour même afin d'éviter une dénonciation. Il ne pouvait y avoir trop de personnes de l'équipe médicale au courant, toujours à cause du danger de dénonciation. Même si des médecins osaient franchir le pas, cela se passait dans de très mauvaises conditions. Il fallait que la loi permette une réponse éthique. Encore une fois : c'est une loi qui ne contraint personne, car personne ne doit être contraint à demander l'euthanasie et personne, principalement les médecins, ne doit être contraint à participer à une procédure d'euthanasie. La clause de conscience existe pourvu que l'on n'en abuse pas. C'est vraiment ce que l'on peut appeler une loi de liberté.

L'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité (ADMD) utilise le mot mourir et c'est à dessin, ainsi que le terme dignité dans un sens qui est – non pas la dignité ontologique que l'on doit reconnaître à tout être-humain, mais bien la dignité telle qu'on la ressent, telle qu'on la vit, telle qu'on estime notre propre dignité. Ce qui veut dire aussi que mourir dans la dignité ne signifie pas nécessai-

rement mourir par euthanasie. Cela peut recouvrir une mort suite à des soins palliatifs. Ce n'est pas le mot, ce n'est pas la notion même qui est la plus importante, mais c'est le comment, le cheminement que l'on poursuivra jusqu'à ce moment où la mort interviendra. Ce que ces trois lois¹ ont apporté, c'est de placer le patient au centre. Là encore on peut voir ce qui distingue notre législation de ce qui était imposé par le régime nazi.

JP : Pour désigner le meurtre des handicapés par les nazis, le concept de « génocide des patients » est parfois utilisé. Pourquoi le concept d'euthanasie – comme nous l'entendons et le comprenons selon la définition belge – ne peut-il être comparé à un génocide ?

JH : (sarcastiquement) Le génocide des vieux ? Juste une chose : c'est vrai qu'il faut des mots pour désigner les choses. Pour ce qui me concerne, je reste attachée au mot « euthanasie » et ceci pour différentes raisons. Tout d'abord, parce que c'est un beau mot. « La belle mort ». Je dirais qu'on ne peut pas trouver mieux. Et on ne peut pas trouver

mieux, même si je comprends que d'autres juridictions fassent d'autres choix, mais quand on parle de l'« aide médicale à mourir », alors j'ai toujours le sentiment que ce n'est pas assez. Parce que l'aide médicale à mourir, cela peut également être les soins palliatifs, et même, en dehors des soins palliatifs, le fait que l'on accompagne la personne le plus adéquatement que possible jusqu'à son dernier souffle. Donc, pour ma part, je maintiens que ce mot et sa définition rencontrent les préoccupations que l'on avait au moment où l'on s'interrogeait sur la manière de formuler une loi concernant le fait – encore une fois : je reprends la définition de l'euthanasie – de mettre volontairement fin à la vie d'une personne à sa demande.

JP : Que répondez-vous à celles et ceux qui disent que la Belgique, pratiquant l'euthanasie, commet un génocide ?

JH : Il faut déjà s'entendre sur la notion de génocide ! Pour ma part, j'ai un gros problème de voir ces deux mots juxtaposés : euthanasie et génocide. Des adversaires de la loi préten-

dent notamment que cette loi ferait pression sur des personnes qui pourraient demander l'euthanasie, sous prétexte qu'elles seraient devenues des déchets. Le pape François va en ce sens... Il ne parle pas uniquement de l'avortement. Pour lui, il s'agit d'une politique d'éradication des déchets. Ceci est évidemment absurde ; la vérité est à l'inverse de la situation que l'on connaît. Admettons que ce soit le but, c'est-à-dire se débarrasser des vieux, mais il y en aura toujours des vieux, même par après. Les jeunes sont les futurs vieux. Alors comment est-ce que l'on va faire dans cette société quand on aura éradiqué les vieux ?! Pour moi, c'est quelque chose qui est tellement inconcevable, qu'il m'est difficile de répondre. Certes, il y a encore énormément de progrès à faire en ce qui concerne l'accueil des personnes âgées ou des personnes handicapées, mais encore une fois, ce n'est pas le problème avec la loi relative à l'euthanasie.

JP : Que pensez-vous de la terminologie de « péritocide nazi » pour désigner l'assassinat des patients handicapés physiques ou mentaux par les nazis, afin d'en

finir avec l'usage erroné et inapproprié des terminologies d'« euthanasie nazie » ou « génocide des handicapés » ?

JH : La formule est heureuse, mais il faut bien se rendre compte qu'il s'agit d'un néologisme. Il faudra donc un certain temps pour que ce mot soit approprié par un grand nombre – d'abord par les chercheurs, ensuite par la société. Si l'on utilise le terme aujourd'hui, je crains que ce mot ne percole pas par rapport au crime nazi. Alors oui, il faudrait éviter de parler d'« euthanasie » à tort et à travers. On parle même d'« euthanasie des animaux ». C'est important de bien nommer les choses et pour ma part, je trouve que le mot péritocide pourrait effectivement permettre de nommer plus clairement les crimes des nazis envers les personnes handicapées. ■

Johan Puttemans

(1) Loi du 28 mai 2002 relative à l'euthanasie, loi du 14 juin 2002 relative aux soins palliatifs, loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient (modifiée par la loi du 6 février 2024). Plus de précisions sur : <https://www.admd.be/information/legislation-belge/>, consulté le 20 décembre 2024.

VISITEZ LA VASTE BIBLIOTHÈQUE DE LA FONDATION AUSCHWITZ (2ème partie)

Les livres et périodiques de la bibliothèque multilingue de la Fondation Auschwitz se rapportent à l'étude de la Seconde Guerre mondiale, du fascisme, du national-socialisme et du III^e Reich ainsi qu'à toutes les dimensions de la criminalité fasciste et nazie. Nous disposons d'une importante documentation sur les centres d'extermination et les camps de concentration. De nombreux ouvrages traitent aussi de l'histoire de l'antifascisme, de l'antifascisme et de la Résistance en Europe. Des thématiques plus théoriques et méthodologiques sont également couvertes : les rapports entre l'histoire

et la mémoire, l'usage des témoignages et de l'histoire orale, la validité des approches comparatives, les grands débats et controverses historiographiques sur l'interprétation des phénomènes totalitaires, fascistes et nazis et staliens, etc. Par ailleurs, la bibliothèque met à la disposition des lecteurs des ouvrages à caractère pédagogique, de nombreux témoignages et des romans significatifs sur la Shoah. Les collections comportent aussi des ouvrages sur le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et leurs résurgences, sur le négationnisme aujourd'hui. La bibliothèque est accessible au

public uniquement sur rendez-vous de préférence par mail. Un module en ligne permet de faire des recherches parmi plus des 13 000 ouvrages multilingues qui font partie de notre collection mise à la disposition du public. N'hésitez pas à la consulter et à prendre rendez-vous avec nous pour venir les lire à la bibliothèque ou les emprunter. Ci-dessous une sélection des ouvrages disponibles sur le thème de l'assassinat des « vies inutiles ».

Info via :
auschwitz.be/fr/bibliotheque

Osterloh, J. ; Schulte, J.E. & Steinbacher, S. (2022) **'Euthanasie'-Verbrechen im besetzten Europa**. Wallstein Verlag

Grüben, G. (2020) **Quellen zur deutschen Euthanasie-Diskussion 1895-1941**. Lit Verlag

Burleigh, M. (1994) **Death and Deliverance**. Pan Books

Roth, K.H. (1984) **Erfassung zur Vernichtung**. Verlagsgesellschaft Gesundheit mbH

Menges, J. (1972) **'Euthanasie' in het Derde Rijk**. De Erven F. Bohn N.V.

Bensoussan, G. & Winkler, J.-M. (dossier préparé par) (2013) **Du programme T4 à l'action 14f13**. Revue d'histoire de la Shoah

Köhler, S. (2011) **Joseph Goebbels. Ein körperlich behinderter Propagandaminister und die NS-Euthanasie**. GRIN Verlag

Lutzius, F. (1987) **Verschleppt – Der Euthanasie-Mord an behinderten Kindern im Nazi-Deutschland**. Populär Verlag

Benzenhöfer, U. (1999) **Der gute Tod?** Beck'sche Verlagsbuchhandlung

Auschwitz et l'Aktion 14f13

Quand on pense à Auschwitz, on pense en premier lieu à la Shoah, et quand on pense à la Shoah, on pense en premier lieu à Auschwitz... un peu comme si les autres lieux ou les autres horreurs commises à Auschwitz n'avaient jamais existé. Il est vrai que c'est à Auschwitz que le Zyklon B a été utilisé pour la première fois comme moyen d'extermination, à la fin de l'été 1941 (voir TdM 21, rubrique « Auschwitz »), mais, dans cet article, nous parlerons d'une vague d'extermination qui date d'avant le 3 septembre 1941 : celle des forçats devenus « inutiles » et, par conséquent, encombrants aux yeux des nazis.

Le 28 juillet 1941, une commission spéciale composée de médecins, dont Horst Schumann, l'ancien directeur du Tötungsanstalt de Grafeneck, se présenta à Auschwitz avec l'ordre de sélectionner les détenus malades (souvent des personnes plus âgées souffrant d'affections chroniques) ou inaptes au travail en vue de les exterminer. Leurrés par la fausse promesse d'une revalidation, plusieurs détenus se déclarèrent eux-mêmes malades, notamment les « triangles verts » (les criminels de droit commun), qui avaient généralement beaucoup de pouvoir et étaient détestés par le reste du camp. Les autres détenus furent rassurés de voir ces « notables » répondre volontairement à l'appel des nazis, et plus encore de constater qu'un bref examen médical était réellement inclus dans la procédure. Ce jour-là, 575 prisonniers furent sélectionnés et conduits au centre d'extermination T4 de Pirna-Sonnenstein sous la supervision du SS-Rapportführer Franz Hößle. Ils furent gazés le jour même.

Une seconde sélection eut lieu en septembre 1941, mais, entre-temps, Hitler avait ordonné l'arrêt de l'Aktion T4, et le centre de Pirna avait fermé ses portes. Après plusieurs expériences menées par les médecins SS, les nazis optèrent pour des injections de phénol directement dans le cœur. Il suffisait de huit à quinze grammes de phénol, dilués dans dix à quinze millilitres de solution aqueuse concentrée, pour tuer un homme en moins de 20 secondes. Cette action se déroula dans la cave du Block 28, et dans les Blocks 20 et 21 (dans la « Behandlungszimmer », une prétendue salle de traitement). Notons qu'au même moment, les effets mortels du Zyklon B étaient testés dans le Block 11, avec pour cobayes plus de 250 prisonniers polonais malades ou exténués. La première exécution de masse d'Auschwitz fut organisée l'année suivante, le 29 août 1942, dans le but de prévenir une épidémie de typhoïde. Ce jour-là, les médecins du camp organisèrent, dans le Revier (l'infirmerie) du Block 20, une sélection au terme de laquelle pas moins de 746 détenus furent envoyés à Auschwitz II-Birkenau pour y être gazés. Les sélections visant à éliminer les détenus inaptes au travail se poursuivirent ainsi jusqu'en novembre 1944. Après août 1943, cette opération ne visa toutefois plus que des Juifs qui provenaient essentiellement d'Auschwitz III-Monowitz.

Mais Auschwitz est loin d'être le seul camp de concentration où les détenus devenus « inutiles » furent mis à mort de manière systématique. Il s'agissait en fait d'une action plus vaste à laquelle les nazis avaient attribué le nom de code « Sonderbehandlung 14f13 » : le traitement spécial 14f13.

Aktion 14f13 : appellation innocente, action meurtrière

Aussi obscurs l'un que l'autre, les noms de code « Sonderbehandlung 14f13 » et « Aktion 14f13 » désignent tous deux un programme d'extermination systématique des détenus trop malades, trop vieux ou trop éreintés pour travailler.

Tout commence quelques mois à peine après l'accession au pouvoir d'Hitler. Les nazis ouvrent alors des camps de concentration et y

enferment les ennemis idéologiques de l'État afin de les soustraire à la vie publique. Au départ, le but est de refaire l'éducation de ces Allemands en leur inculquant les valeurs prônées par le régime nazi, mais, avec l'arrivée de la guerre, l'économie de guerre devient vitale, et la demande en main-d'œuvre bon marché explose. La productivité devenant une priorité absolue, toute personne pouvant être exploitée est mise à contribution. Les

détenus brisés par cette exploitation sont en revanche considérés comme de doubles fardeaux, car, en plus d'être devenus inutiles, ils prennent de la place dans des camps que les nazis préféreraient voir remplis de travailleurs aptes au travail.

Au printemps 1941, Heinrich Himmler, chef de la SS et responsable des camps de concentration, s'entretient avec Philipp Bouhler, chef de la chancellerie privée d'Hitler et organisateur de



◀ La cave du Block 11 d'Auschwitz fut, à l'automne 1941, le théâtre des premiers essais de gazage réalisés, entre autres, sur des détenus polonais malades.

l'*Aktion T4*. L'objet de la rencontre est de discuter de la potentielle application des méthodes de l'*Aktion T4* au sein des camps de concentration. Bouhler, qui a accumulé énormément d'expérience dans le cadre du périticide nazi centralisé, décide de confier l'élimination des détenus « inutiles » à son bras droit, Viktor Brack.

La première phase de l'*Aktion 14f13*

Dans un premier temps, les services administratifs des camps doivent remplir des formulaires, comme les établissements psychiatriques avant eux. L'objectif est de cibler les détenus incurables ou frappés d'une incapacité de longue durée. Les *T4-Gutachters* (les médecins de l'*Aktion T4*) tranchent d'emblée sur la base de ces formulaires, sélectionnant, sans le moindre examen médical complémentaire, les prisonniers à éliminer. La commission médicale T4 établit ensuite des listes qu'elle transmet au service de transport T4 (la *GekraT*) et auxquelles la direction des camps est tenue de se plier. Les détenus sélectionnés pensent, pour leur part, être envoyés dans un *Erholungslager*, un camp de revalidation où ils pourront recouvrer la santé.

L'*Aktion 14f13* démarre en avril 1941, au camp de concentration de Sachsenhausen. Dans les mois suivants, environ 400 détenus sont sélectionnés et

envoyés dans des centres de mise à mort T4 tels que Hartheim, Pirna-Sonnenstein ou Bernbourg. Notons que seuls Hartheim et Bernbourg resteront opérationnels après l'interruption de l'*Aktion T4*. L'administration des camps prévient les familles des défunts et s'occupe des actes de décès (qui mentionnent bien entendu une cause de la mort inventée de toutes pièces).

Plus la guerre se prolonge, plus la demande en travailleurs forcés augmente. Le 16 mars 1942, l'Inspection des camps de concentration, qui opérait jusque-là comme une sorte d'organe indépendant, est intégrée au SS-WVHA (l'Office central SS pour l'économie et l'administration) et placée sous l'autorité du *SS-Brigadeführer* Richard Glücks en tant que *Amtsgruppe D*. Dix jours plus tard, cette nouvelle division adresse aux camps de concentration une missive les invitant (ou plutôt les enjoignant) à ne déclarer que les détenus qui sont entièrement et irrémédiablement inaptes au travail, faisant ainsi passer le besoin de main-d'œuvre avant les considérations idéologiques nazies. Vers la fin de l'année 1942 et le début de l'année 1943, les nazis accusent de lourdes pertes sur le front de l'Est. Ce revers a un impact direct sur l'*Aktion 14f13* : cette fois, Glücks limite les sélections aux seuls détenus souffrant de maladies mentales. Même les forcés alités doi-

vent rester productifs et accomplir des tâches adaptées à leur état.

La seconde phase de l'*Aktion 14f13*

Le 11 avril 1944, l'*Aktion 14f13* est soumise à de nouvelles directives : l'utilisation des formulaires médicaux est suspendue, et les commissions médicales T4 sont remplacées par les médecins des camps, qui assurent désormais les sélections. Les détenus physiquement exténués sont alors supprimés afin de laisser la place à ceux qui sont encore en état de travailler. Les prisonniers sélectionnés sont éliminés sur place (lorsque le camp dispose des infrastructures nécessaires) ou envoyés au *Tötungsanstalt* de Hartheim.

Le *Sonderbehandlung 14f13* prend fin le 11 décembre 1944, date du dernier convoi pour Hartheim. Les chambres à gaz du centre sont ensuite démontées, et le château est réaffecté à un usage moins sombre.

Entre avril 1941 et fin 1943, quelque 15 000 à 20 000 détenus perdirent la vie dans le cadre de l'*Aktion 14f13*, victimes d'une pensée utilitariste qui eut pour effet de réduire l'humain à sa seule rentabilité économique. Un prisonnier qui n'avait plus rien à offrir au régime était jugé inutile, sans valeur et – selon la logique nazie – indigne de vivre. ■

Johan Puttemans



Dans cette rubrique : des images, des textes, des liens Internet, sans commentaire. Que sais-tu du contenu de cette page ? Quel est le lien avec le thème et quelle est ton opinion critique ? Envoie ta réponse à ces trois questions par mail via georges.boschloos@auschwitz.com et gagne une de nos publications au choix.

LA VISION SOCIAL-DARWINISTE D'HITLER DANS MEIN KAMPF

L'implication d'Adolf Hitler dans le péritocide nazi est indéniable. C'est de sa main qu'a été signé le document autorisant Karl Brandt et Philipp Bouhler à accorder une « mort miséricordieuse » aux malades jugés incurables. D'ailleurs, Philipp Bouhler n'était rien de moins que le chef de la chancellerie privée du Führer, ce qui signifie qu'il était directement subordonné à ce dernier.

Hitler ne s'est, selon toute vraisemblance, jamais occupé des détails et modalités pratiques du programme d'extermination. Il s'est en revanche sérieusement penché sur les fondations théoriques du péritocide. En témoigne son livre Mein Kampf (Mon combat), véritable manifeste de son idéologie. Le premier tome, présenté comme un bilan, inclut un exposé de l'opinion (pseudoscientifique) que s'était forgée Adolf Hitler sur « le peuple et la race ». Le présent article est une mise en contexte qui permettra de baliser la lecture des passages auxquels nous nous intéresserons dans la fiche pédagogique.

Adolf Hitler naît en Autriche, sous le règne des Habsbourg. S'étant, selon ses dires, découvert très tôt des sensibilités allemandes, il part pour Vienne alors qu'il n'est encore qu'un jeune homme. Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, en 1914, il s'enrôle dans l'armée et combat pour le camp allemand pendant les quatre années que dure le conflit. La défaite de l'Empire allemand lui laisse un goût amer. Toujours au service de l'armée, il est chargé d'enquêter sur de nouveaux groupuscules de droite. L'une de ces organisations est le Parti ouvrier allemand, ou DAP (*Deutsche Arbeiter Partei*), dont il prend rapi-

dement les commandes. Cet obscur parti prend alors peu à peu son envol, jusqu'à devenir le fameux NSDAP. Début 1923, l'économie de la République de Weimar est si mal en point que l'inflation fait rage, entraînant, dans son sillage, son lot d'agitation politique. Inspirés par l'action de Mussolini, en Italie, Hitler et les siens décident de renverser le gouvernement bavarois. Ils passent à l'acte les 8 et 9 novembre 1923, mais leur tentative, aujourd'hui connue sous le nom de « putsch de la Brasserie », échoue. Le NSDAP est interdit, et Adolf Hitler est condamné à une peine légère de prison qu'il purge dans le confort

table établissement pénitentiaire de Landsberg. Aidé, entre autres, par Rudolf Heß, qui devient son secrétaire, Hitler profite de sa réclusion pour coucher ses convictions politiques – ou plutôt idéologiques – sur papier. Il recouvre la liberté en 1924, après quelques mois d'incarcération, et refonde immédiatement le NSDAP. Il publie également ses idées sous la forme d'un livre intitulé *Mein Kampf* (*Mon combat*). Le premier tome est un bilan. Il y fait le point sur sa jeunesse, sur la guerre perdue, sur le judaïsme, sur la démocratie allemande... bref, sur tout ce qu'il abhorre. Hitler peut incontestablement être qualifié d'idéologue,

Première publication
des deux volumes de
Mein Kampf par Adolf Hitler :
Octavo, [deux volumes],
392 pp et 354 pp.



© Thefirstedition.com

car il pose des hypothèses sans le moindre fondement scientifique ou légitime, et se base sur des faits qui relèvent de la pure fiction. Son discours est en outre truffé de propos racistes et antisémites en phase avec son avis bien tranché sur « le peuple et la race » (le sujet du onzième chapitre). Afin d'éviter tout malentendu au moment d'analyser les passages repris dans la fiche pédagogique, nous allons décortiquer ce chapitre à l'aide d'éditions critiques de *Mein Kampf*.

Dans ce chapitre, Adolf Hitler tente de brosser un portrait racial de la société en recourant à des notions de biologie. Ses connaissances en la matière sont toutefois limitées, si bien qu'une analyse véritablement scientifique du texte en révèle rapidement les lacunes. En réalité, les idées d'Hitler

s'expliquent plus facilement à la lumière de son fanatisme qu'à celle de son érudition. La position d'Hitler n'a cependant rien d'exceptionnel pour l'époque. Nous sommes en effet à la fin du 19^e siècle, et le darwinisme social est à son apogée. Les théories postulant une hiérarchie des « races » humaines ont donc le vent en poupe, et les Aryens, considérés comme des parangons de culture, sont placés tout en haut de la pyramide. Hitler n'a eu qu'à puiser dans ce réservoir d'écrits et d'idées, de quoi étayer ses propres convictions, se gardant toutefois d'inclure dans son livre des citations ou des références à des ouvrages scientifiques. La vision raciste et social-darwiniste d'Adolf Hitler repose sur une grande notion centrale : le progrès doit aboutir au maintien de la pureté de la race supérieure, qui

passera par une lutte des races. Outré par les pertes territoriales allemandes imposées par le Traité de Versailles, et porté par le rêve d'une Grande Allemagne, Hitler ajoute à son idéologie raciste une dimension nationaliste. Pour lui, les hommes ne sont que des dépositaires temporaires de la substance raciale, et seuls les meilleurs, les plus adaptés et les plus forts peuvent contribuer au progrès – un progrès qui profite également aux plus faibles. Mélanger les races supérieures et inférieures est donc dangereux, car cela risquerait – toujours selon lui – de provoquer la décadence et le déclin des civilisations supérieures. Hitler greffe à cela des pensées eugénistes : pour lui, le déclin des sociétés provoqué par le déterminisme racial peut être enrayer, voire inversé. Il est convaincu que les considérations raciales doivent

être placées au cœur de l'appareil de l'État, et qu'il s'agit là du seul moyen d'assurer la survie du peuple et de la race.

Comme expliqué précédemment, ces idées n'ont rien de nouveau. En soi, Adolf Hitler n'a rien inventé; il s'est simplement basé sur une connaissance sommaire d'autres auteurs. La seule composante intéressante de *Mein Kampf* est le climat politique au sein duquel ce livre a vu le jour. Il a en effet été publié à une époque où les érudits s'évertuaient à développer des raisonnements (fallacieux) capables d'expliquer le monde et ses habitants tout en tenant compte des avancées de la science. De cette tendance est née une vision ethnocentrique du modernisme qui regorge de préjugés raciaux. À partir de la fin du 19^e siècle, le besoin de hiérarchiser les races s'est fait plus pressant,

exacerbé par l'expansionnisme colonial. Le racialisme, un courant pseudoscientifique également appelé « racisme scientifique », en est une conséquence directe, puisqu'il entend fournir, comme une véritable philosophie de l'histoire, la justification indiscutable d'un certain ordre mondial. Le caractère pseudoscientifique de cette théorie découle de son usage infondé de la biologie et de la génétique. Dans cette pensée, le déterminisme racial s'impose comme un élément fondamental de la manière dont l'homme conçoit le monde et y revendique sa place. Cette vision mène inéluctablement au mouvement eugéniste dont la version allemande – ne parlaient-ils pas d'« hygiène raciale » ?! – est devenue l'apothéose. Les pathologies sociales, telles que reconnues par des pseudosciences politi-

sées, doivent être corrigées. Le peuple doit protéger son patrimoine génétique en redressant, grâce à l'eugénisme, ce qui a poussé de travers. Cette correction doit être opérée à l'aide de l'eugénisme positif et négatif. La population est ainsi réduite à un organe à la disposition de l'État, qui doit pour sa part veiller au maintien de l'harmonie sociale et au perfectionnement de la nation. Cette logique joue le rôle de nouvelle éthique publique : la pureté du peuple devient le nouvel étalon du « bien » et du « mal », et la médecine s'impose comme une religion biologique dont les médecins sont les prêtres sécularisés et idéalisés. ■

Johan Puttemans



Septante ans après la mort d'Hitler, *Mein Kampf* est entré dans le domaine public. La réédition de ce livre célèbre, mais peu lu, inclut un appareil critique qui démystifie le texte en soulignant les erreurs historiques et autres insinuations peu scientifiques difficiles à repérer pour le lecteur profane.

Lisez attentivement ces passages de *Mein Kampf*¹, puis répondez aux questions ci-dessous.

« La lutte pour le pain quotidien amène la défaite de tout être faible ou maladif, ou doué de moins de courage, tandis que le combat que livre le mâle pour conquérir la femelle n'accorde le droit d'engendrer qu'à l'individu le plus sain, ou du moins lui fournit la possibilité de le faire. » (T1, p. 502)

« En effet, comme les moins bons l'emporteraient toujours en nombre sur les meilleurs, si tous les individus avaient la même possibilité de survivre et de se reproduire, les moins bons se reproduiraient si rapidement que les meilleurs seraient finalement refoulés à l'arrière-plan. » (T1, p. 502)

« La nature y pourvoit en soumettant les faibles à des conditions d'existence rigoureuses qui limitent leur nombre ; elle ne permet qu'à des survivants choisis de se reproduire ; elle opère alors une nouvelle et rigoureuse sélection en prenant pour critérium la force et la santé. » (T1, p. 503)

(¹) Hitler, A. *Mein Kampf (Mon combat)*. Nouvelles éditions latines.
<https://beq.ebooksgratuits.com/Propagande/Hitler-combat-1.pdf> ;
<https://beq.ebooksgratuits.com/Propagande/Hitler-combat-2.pdf>

« La génération des pleutres qui se sont signalés à l'attention de nos contemporains, va naturellement pousser des cris à l'énoncé de cette thèse et se plaindre, en gémissant, de ce que je porte la main sur les sacrosaints droits de l'homme. Non, l'homme n'a qu'un droit sacré et ce droit est en même temps le plus saint des devoirs, c'est de veiller à ce que son sang reste pur, pour que la conservation de ce qu'il y a de meilleur dans l'humanité rende possible un développement plus parfait de ces êtres privilégiés. » (T2, pp. 55-56)

« [...] à ce que croient ses défenseurs, les braves nationaux-bourgeois, ce serait un crime de retirer la faculté de procréer aux syphilitiques, tuberculeux, aux êtres atteints de tares héréditaires, ou contrefaits, aux crétins ; par contre, enlever à des millions d'êtres des plus sains la faculté de procréer n'est pas considéré comme une mauvaise action [...] » (T2, pp. 56-57)

Questions :

- En quoi les arguments présentés dans les trois premières citations sont-ils contraires à la théorie de l'évolution et aux principes de la biologie ? Motivez vos réponses et vos avis. Comparez vos réponses et discutez-en éventuellement avec votre professeur lors de votre prochain cours de biologie ou de sciences.
- Les deux dernières citations laissent clairement transparaître les intentions d'Hitler, même si rien n'est dit explicitement. Pouvez-vous identifier, dans ces brefs fragments, les éléments annonciateurs des futurs programmes d'extermination nazis ?

Vous trouverez chaque trimestre dans votre *TRACES DE MÉMOIRE* une application pédagogique avec une fiche didactique à utiliser en classe ou à conserver. Ces fiches sont également à télécharger sur notre site internet www.auschwitz.be sous l'onglet « pédagogie ».

ERNST LOSSA

ENTRE LE MEURTRE DES PATIENTS PAR LES NAZIS ET LE PROGRAMME D'EXTERMINATION RACIALE

Après avoir terminé sa formation d'infirmière en 1922, Pauline Kneissler a commencé à travailler comme infirmière. Elle a très probablement choisi cette formation par intérêt pour les personnes malades. Mais ce n'était pas sa seule conviction : dès son plus jeune âge, elle manifesta un intérêt marqué pour le nazisme. En 1937, elle adhéra au NSDAP. Selon toute vraisemblance, elle était effectivement au courant des intentions meurtrières des nazis avant la guerre. Dès le début, elle travailla notamment dans les centres T4 de Grafeneck et Hadamar. Elle « prenait soin » des patients qui arrivaient, les aidait à se déshabiller, assistait les médecins pendant les « examens médicaux » et accompagnait le groupe au rez-de-chaussée où les patients étaient gazés. Après le périticide centralisé, Pauline Kneissler fut affectée à l'Aktion 14f13, l'assassinat des détenus des camps de concentration en fin de vie. Sous le Bauorganisation Todt, elle fut ensuite envoyée sur le front de l'Est pour « soigner » les soldats blessés. Elle n'hésita pas à donner la « mort miséricordieuse » à des soldats gravement blessés, tant physiquement que mentalement. Au printemps 1944, elle fut affectée par la Zentraldienststelle-T4 au programme nazi décentralisé d'euthanasie ; ses services, mais surtout son dévouement inconditionnel, furent mis à profit à Kaufbeuren (une institution qui servait notamment à assassiner des enfants pendant l'ère nazie). Sa présence ne passa pas inaperçue. Pendant son séjour, la mortalité augmenta considérablement. L'un des jeunes patients qui croisa son chemin était Ernst Lossa.

Ernst Lossa est né en 1929 et a dix ans lorsque la guerre contre la Pologne éclate. Comme lui et sa famille appartiennent au groupe ethnique des Yéniches, ils sont dans le collimateur des nazis. Ces derniers considèrent les Yéniches comme racialement impurs ; ils font partie de la population nomade et sont souvent appelés « gitans blancs ». Le père et les deux oncles d'Ernst sont arrêtés et emprisonnés au camp de concentration de Dachau, tandis qu'Ernst et ses deux sœurs sont placés dans des foyers pour enfants. Le comportement du garçon laisse à désirer. Il commet plusieurs vols, notamment à l'école, et est transféré à plusieurs reprises d'un foyer à l'autre. Ernst Lossa est ce qu'on appelle un « enfant à problèmes ».

Au début de l'année 1940, en raison de son « inéducabilité » (*Unerziehbarkeit*), il est placé dans le centre de rééducation pour mineurs d'Indersdorf, près de Dachau. Un rapport médical est rédigé par Katharina Hell, affiliée à la *deutschen Forschungsanstalt für Psychiatrie* (Institut allemand de recherche en psychiatrie). Le rapport indique qu'Ernst Lossa est sans aucun doute un garçon bienveillant, mais totalement apathique et instable. Il est décrit comme un psychopathe. Le rapport poursuit en indiquant qu'il ne peut probablement pas s'améliorer de manière significative en raison de ses instincts très développés. Il fait également état d'un signe de dégénérescence en mentionnant la longueur des

doigts de sa main droite. Sur la base de ce rapport, Ernst est admis au printemps 1942 dans le *Kinderfachabteilung* (service pédiatrique) de Kaufbeuren. Son comportement ne s'améliore pas ; il continue à se comporter de manière ostensible et non conformiste. Il convient toutefois de noter qu'Ernst Lossa peut aussi se montrer aimable et serviable ; on remarque qu'il donne de la nourriture volée à des malades affaiblis. Néanmoins, le nouveau rapport médical mentionne qu'il se comporte de manière violente envers les autres enfants. Pour cette raison, il est transféré dans le service pour hommes. Il a également découvert que des meurtres sont commis sous la forme du « *Hungerkost-Erlass* » (« décret de



▲ L'inscription sur le Pavé de mémoire en l'honneur d'Ernst Lossa mentionne : Ici a vécu Ernst Lossa, né en 1929. Interné de force dans des asiles et des sanatoriums depuis 1933. Transféré au sanatorium d'Irsee en 1943. Assassiné le 9 août 1944.

la faim »). Le 30 novembre 1942, le ministère de l'Intérieur de Bavière décrète que les patients qui ne sont plus en mesure de travailler et dont l'espérance de vie est inférieure à trois mois verront leurs rations alimentaires réduites jusqu'à ce que la mort survienne. Comme l'adolescent est au courant de ces pratiques meurtrières, il représente une menace pour le directeur Josef Frick et surtout pour le directeur médical, le docteur Valentin Falthhauser. Ils n'hésitent pas à tuer Ernst Lossa. Début mai 1943, Ernst est transféré à l'établissement voisin de Zweiganstalt Irsee, qui dépend de Kaufbeuren. Ce sera le dernier transfert du garçon. Le 9 août 1944, Ernst Lossa, âgé de quatorze ans, est tué d'une injection. Celle-ci est pratiquée par

l'infirmière Pauline Kneissler. Après la guerre, une infirmière témoigne de l'exécution du garçon. Elle déclare que Kneissler, en présence du directeur et du docteur Falthhauser, a fait une injection dans le bras d'Ernst sous prétexte qu'il s'agissait d'un vaccin contre le typhus. Le certificat de décès est établi par le docteur Lothar Gärtner. Il mentionne comme affection sous-jacente une psychopathie asociale et comme cause du décès une bronchopneumonie. Après la Seconde Guerre mondiale, le cas Ernst Lossa se révèle important pour l'établissement des actes d'accusation contre des collaborateurs suspects et des accusés ultérieurs. Les enquêteurs américains trouvent de nombreux

Réflexions éthiques :

- Ernst Lossa a été assassiné parce qu'il était considéré comme un psychopathe
- ou
- Ernst Lossa a été assassiné parce qu'en tant que Tsigane, il représentait une menace raciale pour le Troisième Reich

Quelle affirmation partagez-vous ? Utilisez des arguments pour étayer votre point de vue.

indices qui prouvent qu'Ernst Lossa n'était pas du tout handicapé. Il est frappant de constater que le mot « euthanasiert » (euthanasié) est utilisé dans son dossier médical. Mais il n'est pas clair si cela remonte à l'époque de la guerre ou si cela a été ajouté pendant l'enquête. Nous savons toutefois que le docteur Falthhauser, accusé d'homicide involontaire, utilisait souvent le mot « euthanasie ». L'infirmière Kneissler et le docteur Falthhauser ont tous deux été condamnés à des peines relativement légères. En 2009, une *Stolperstein* (pierre d'achoppement) a été posée à Irsee en l'honneur d'Ernst Lossa. ■

Johan Puttemans

Le transport des patients à éliminer était assuré par une organisation factice spéciale : la GeKraT

Dans cette dernière rubrique « Le saviez-vous ? » consacrée à l'élimination des « inutiles », nous nous intéresserons au transport des patients vers les centres de mise à mort. Pour mener à bien une politique d'extermination telle que le péritocide nazi centralisé, il faut pouvoir regrouper les futures victimes et les acheminer vers un lieu d'exécution. C'est là que l'adjectif « centralisé » prend toute son importance. Lorsqu'il a confié la mise en œuvre du programme d'extermination à sa chancellerie privée, Adolf Hitler, soucieux de ne pas s'exposer aux protestations des citoyens allemands, lui a également intimé l'ordre de travailler dans l'ombre. C'est pourquoi la KdF s'est dotée d'un tout nouvel organe : le Zentraldienststelle(-T4), ou ZDSt.-T4, en référence auquel cette funeste opération est aujourd'hui connue sous le nom d'« Aktion T4 ». Le ZDSt.-T4 avait pour mission de gérer les aspects pratiques de l'élimination des patients, mais, comme expliqué ci-dessus, il ne pouvait pas agir ouvertement. Il se cachait donc derrière des organisations factices comme la GeKraT (Gemeinnützige Krankentransport GmbH), la « société d'utilité publique pour le transport des patients ».

Au sein de la *Kanzlei des Führers*, Viktor Brack était à la tête de l'*Amt II*, affecté aux Affaires de l'État et du Parti. Cet office était divisé en plusieurs sous-offices, dont un bureau IIc chargé des Affaires de la *Wehrmacht*, de la police, du *Sicherheitsdienst* (SD) et des Églises. (Pour rappel, le SD était le service d'espionnage idéologique de la SS, dirigé par le *SS-Gruppenführer* Reinhard Heydrich.) Ce bureau IIc était placé sous les ordres d'un certain Reinhold Vorberg. En 1940, le ZDSt.-T4 fonda six départements affectés à divers aspects organisationnels du péritocide nazi centralisé. Le *Transportabteilung* (département du transport) fut confié à Reinhold Vorberg, dont nous venons de parler. Sa besogne consistait pour l'essentiel à organiser le transport, vers les centres de mise à mort T4, des victimes sélectionnées par les *Gutachters*, les médecins T4 qui décidaient du sort des patients sur la base de formulaires remplis par les établissements de santé et de soins.

Ne pouvant pas assurer une telle activité de manière officielle, le département de Vorberg décida d'opérer sous le couvert d'une organisation factice. Le problème est que, cette fois, il ne s'agissait pas de créer un département existant uniquement sur papier, mais bien d'orchestrer un transport physique, c'est-à-dire d'acheminer des personnes de chair et de sang vers des sites bien réels.

Dans la rubrique « Le saviez-vous ? » du n° 54, nous avons évoqué Gerhard Bohne, le juriste à la tête de la RAG. En tant que chef du *Büroabteilung*, le département administratif du ZDSt.-T4, Bohne était responsable de toutes les formalités administratives liées au programme d'extermination. C'est donc lui qui s'occupa des démarches juridiques nécessaires à la constitution de la GeKraT. Conscient du caractère illégal et secret de cette nouvelle organisation, Bohne immatricula la GeKraT au registre de commerce du tribunal d'instance de Berlin-

Charlottenbourg sous la forme d'une GmbH (*Gesellschaft mit beschränkter Haftung*) – une société à responsabilité limitée –, estimant qu'elle aurait ainsi plus de chances d'échapper aux créances et inspections fiscales. Reinhold Vorberg prit la direction de la GeKraT le 18 novembre 1939, adoptant, dans le cadre de cette fonction, le pseudonyme de Hintertal. Il n'était toutefois pas basé à la Tiergartenstraße 4 de Berlin, mais bien dans l'un des premiers centres de mise à mort : Grafeneck. Au départ, son travail consistait à organiser le transport des patients vers les différents centres d'extermination en veillant, une fois de plus, à brouiller au maximum les pistes. Certaines victimes furent par exemple envoyées dans des centres lointains pour que personne ne puisse retrouver leur trace, surtout pendant la guerre. La GeKraT organisait ses convois sur la base des listes de patients à éliminer qu'elle recevait. Elle établissait alors des listes de transport qui étaient



Des bus rouges de la *Reichspost* furent utilisés dès le début du péritocide nazi centralisé pour transporter les patients à éliminer.

envoyées aux établissements concernés. Vorberg assurait en outre la correspondance nécessaire entre les établissements et les familles. La GeKraT encaissait enfin les recettes générées par ses services, du moins jusqu'à ce que Dietrich Allers fonde le ZVSt., vers la fin de l'année 1940.

La GeKraT est particulièrement connue pour ses moyens de transport : les bus gris. Pourtant, son parc automobile se composait initialement de trois bus rouges de la *deutsche Reichspost*, de deux minibus réservés aux commissions et d'une fourgonnette postale rouge. Ces véhicules furent bien entendu obtenus à l'aide de moyens détournés. La *Reichspost* dépendait du *Reichspostministerium*, le ministère des Postes. Du côté de la KdF, l'office de Viktor Brack comportait un bureau Ilb en charge des relations entre les différents ministères du Reich. Ce bureau était dirigé par Hans Hefelmann, mais c'est son subalterne, Richard von Hegener, qui demanda au ministère des Postes l'autorisation d'utiliser ses bus. Le contrat de location des véhicules employés dans le cadre de

l'*Aktion T4* fut ainsi établi pour le compte de la « *Sonderstaffel von Hegener* », la division spéciale von Hegener. Cela signifie qu'officiellement, ces bus n'étaient rattachés ni à la GeKraT, ni au ZDSt.-T4, ni à la KdF. Les livres d'histoire mentionnent toujours des bus gris, mais, à l'origine, ils étaient bel et bien rouges. Ils n'ont été repeints que plus tard, alors que l'*Aktion T4* battait son plein. L'Allemagne nazie était alors au beau milieu d'une guerre, et ces bus n'étaient pas les seuls à avoir troqué leurs couleurs vives contre des tons moins visibles pour les bombardiers alliés. En revanche, les vitres étaient réellement recouvertes de rideaux ou, parfois, de peinture. Le but n'était pas d'obstruer la vue des passagers, mais bien d'empêcher les passants et les curieux d'apercevoir les condamnés. Chaque convoi partant d'un *Aufnahmeanstalt* (ou, par la suite, d'un *Zwischenanstalt*) se composait de trois bus et d'une voiture de tête qui avait pour mission d'éviter les obstacles. Deux infirmiers veillaient au grain à bord de chaque bus, et les patients violents (qui sentaient sans doute

que ce voyage serait le dernier) pouvaient être menottés à leur siège. Il arrivait aussi que les passagers soient sédatés de force. Malgré tous les subterfuges déployés pour maintenir le public dans l'ignorance, le va-et-vient des bus de la poste laissait clairement supposer qu'il se tramait quelque chose. Les procureurs qui se demandaient où étaient transférés les patients déplacés étaient redirigés vers la GeKraT, mais il leur suffisait d'un coup de fil pour comprendre que cette société n'existait pas. Les questions plus délicates étaient traitées par le ZDSt.-T4.

En 1941, le ZDSt.-T4 mit la mécanique bien huilée de l'*Aktion T4* au service de l'*Aktion 14f13*, une campagne d'extermination visant à débarrasser les camps de concentration des détenus épuisés par le travail forcé. Avant que des camps tels qu'Auschwitz soient équipés de chambres à gaz, les détenus étaient donc déportés vers des centres T4 dans ces sombres bus postaux. ■

Johan Puttemans



www.amientendstu.be

Ami,

Entends-tu?

A.S.B.L.

Aujourd'hui, le mot « Résistance » est galvaudé, employé à toutes les sauces.

Selon l'ASBL Ami, entends-tu ? la Résistance est celle de ceux qui disent non à la peur, à l'intolérance, à la haine et aux idéologies liberticides. Elle est celle de ceux qui souhaitent une humanité fraternelle et solidaire et qui se battent pour cet idéal.

De l'aide pour vos animations ? De l'aide pour les cours d'histoire, de philosophie et de citoyenneté ? Contactez-nous, empruntez nos expos, demandez nos ateliers, nos dossiers thématiques et participez avec votre groupe à nos voyages !

Depuis septembre 2014, l'ASBL Ami, entends-tu ? s'engage à promouvoir la mémoire des faits historiques et à s'y appuyer pour sensibiliser les jeunes dès 8 ans jusqu'à l'âge adulte aux défis de la démocratie mais aussi à les inciter à s'engager contre la résurgence de l'exclusion, du populisme, du nationalisme, de la désinformation et de la perte de l'esprit critique.

Pour cela, nous mettons à la disposition de tous, des expositions, des films/conférences/débats, des voyages de mémoire, des ateliers thématiques, des expositions, de la documentation et des ouvrages sur ces thèmes et nous nous tenons à disposition du jeune public pour nourrir ses projets.

Tu as entre 18 et 30 ans ?

La transmission de la mémoire des grands événements du XX^e siècle et faire des liens avec l'actualité t'intéressent ?

Rejoins-nous !

Nous cherchons des jeunes qui souhaitent intégrer nos projets en tant que passeurs de mémoire, animateur.trice.s, guides, infographistes, gestionnaires, chercheurs...

Dans le cadre du décret Mémoire, Ami, entends-tu ? a été reconnu comme Centre labellisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018.

Atelier destiné à l'enseignement primaire (8 à 12 ans)

Les mots racistes, je dis non!



Les enfants ne sont pas racistes. En revanche, ils sont très sensibles aux idées racistes. S'ils entendent des adultes tenir ce genre de propos, ils peuvent les reprendre à leur compte. Consigner le racisme en classe ne suffit pas et peut même se révéler exacerbant. Il est préférable d'éduquer les enfants à la diversité pour leur permettre de reconnaître les différences sans les hiérarchiser. La manière la plus profonde d'aborder ces questions avec les plus petits est de leur donner le goût de la mixité et de la différence. Cette animation, basée sur l'empathie, jette les premières bases de cet apprentissage.

Atelier destiné à l'enseignement primaire et secondaire (8 à 18 ans)

Les enfants de Janusz Korczak



En suivant les traces du Docteur Janusz Korczak dans le ghetto de Varsovie, découvrir son combat en faveur des droits des enfants

Découvrir qui était Janusz Korczak, voir ensemble ses actions en tant que médecin, écrivain, homme de radio, éducateur et pédagogue, et comprendre en quoi il est considéré comme le pionnier des droits des enfants.

Atelier destiné à l'enseignement secondaire (12 à 15 ans)

Chasseur de Fake News



À quel média peut-on se fier? Comment repérer les théories du complot? Les fake news, est-ce dangereux? Comment faire pour trouver une information fiable? L'esprit critique, c'est quoi?



OBJECTIFS DE L'ANIMATION

Le racisme, qu'est-ce que c'est ?
 Nos différences, nos similitudes
 D'où viennent les réfugiés ? Pourquoi quittent-ils leurs pays ? Que vivent-ils en chemin ?
 Accueillir l'autre, accueillir la différence
 Nos différences = notre richesse
 Les mots racistes à l'école, à la récré ... que faire ?
 Une charte pour bien vivre ensemble

LES GRANDES LIGNES DE L'ANIMATION

La jeunesse de Janusz Korczak
 La création d'un orphelinat modèle
 Ses idées éducatives
 La survie des enfants dans le ghetto de Varsovie
 Le combat de Janusz Korczak
 Les déportations, les centres d'extermination
 Les droits des enfants
 Une démocratie, la construire ensemble

OBJECTIFS DE L'ANIMATION

Définir une fake news, un média
 Le traitement de l'information (source, auteur, date, contenu)
 L'évolution des médias à l'heure d'internet et Des réseaux sociaux
 Différencier le travail d'un journaliste, d'un Auteur lambda
 Réaliser une fake news (travail de groupe) afin de comprendre les éléments qui la composent
 Le doute, l'esprit critique et les outils fiables permettant de vérifier l'information
 Quiz

Pour tout renseignement, pour toute prise de contact :
 Rendez-vous sur notre site <https://amientendstu.be/>

SOYEZ TÉMOIN DES TRACES DU
PROCESSUS D'EXTERMINATION NAZI

LES VOYAGES D'ÉTUDES DE LA FONDATION AUSCHWITZ

info@auschwitz.be

Visiter Auschwitz-Birkenau - depuis 1980

La Fondation Auschwitz et l'ASBL Mémoire d'Auschwitz organisent chaque année depuis 1980 un voyage d'études de cinq jours, intitulé « **Visiter Auschwitz et Birkenau** ». Plus de 2 000 enseignants et pédagogues ont déjà participé à ces voyages d'études. Le but est de maintenir un équilibre entre l'interprétation objective et l'implication subjective, le rationnel et l'émotionnel. Ce voyage d'études met en évidence à la fois la connaissance historique des faits et la valeur commémorative d'une visite dans un lieu aussi chargé. Chaque soir, des conférences et des documentaires sont également proposés dans le centre de conférence où nous séjournons.

Sur les Traces de la Shoah en Pologne - depuis 2014

À l'époque où Auschwitz était pleinement opérationnel, l'Aktion Reinhardt était presque terminée. Cette opération visait l'extermination des Juifs du Gouvernement général (Pologne centrale pendant l'entre-deux-guerres). Le voyage d'études de huit jours, proposé depuis 2014, intitulé « **Sur les traces de la Shoah en Pologne** », suit un schéma chronologique et logique. À chaque étape, nous visitons d'abord la ville elle-même, c'est-à-dire l'ancien ghetto ou les anciens quartiers juifs. L'un des objectifs de ce voyage d'étude est de découvrir la vie, les traditions et la culture juives avant la Seconde Guerre mondiale. Nous nous arrêtons ensuite au lieu de déportation d'où la population juive a entamé son dernier voyage. Enfin, nous visitons le centre de mise à mort, associé à la ville et, à l'aide de documents pédagogiques, de cartes, de photos et de nombreux témoignages, nous dressons un tableau de l'histoire de ces lieux.

Sur les Traces du péritocide nazi - en préparation

L'équipe de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz prépare actuellement un voyage d'étude sur le programme nazi d'extermination des « vies inutiles », avec pour thèmes : infanticide/l'Aktion T4/le meurtre sauvage de patients/l'Aktion 14f13. Avant même les massacres par balles et la déportation génocidaire des Juifs pour être gazés à l'arrivée, les nazis ont secrètement mené l'opération dite « Aktion T4 ». Cette opération consistait à assassiner systématiquement ceux que les nazis considéraient comme « indignes de vivre », à savoir les personnes handicapées physiques et mentales. Peu après l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie, les premiers gazages de personnes hospitalisées ont commencé dans la Pologne occupée, ainsi que l'enregistrement des personnes handicapées en Allemagne même, qui ont été assassinées à partir de 1940 dans des chambres à gaz spécialement aménagées. Le nouveau voyage d'études « **Sur les traces du péritocide nazi** » commence en Pologne, où ont eu lieu les premiers gazages de « personnes inutiles », et se poursuit à travers l'Allemagne et l'Autriche, avec des visites de centres dits « intermédiaires », de services pédiatriques et de centres d'extermination de l'Aktion T4.

MÉMOIRE D'AUSCHWITZ ASBL - FONDATION AUSCHWITZ
RUE AUX LAINES 17/BTE 50 - 1000 BRUXELLES - TÉL.: +32 (0)2 512 79 98

WWW.AUSCHWITZ.BE
INFO@AUSCHWITZ.BE

Directeur de la publication : Henri Goldberg
Rédacteurs en chef : Frédéric Crahay, Johan Puttemans
Secrétaire de rédaction : Georges Boschloos
Comité de rédaction : Jean Cardoen, Dirk Lagast,
Yves Monin, Thierry De Win, Yannik van Praag
Traductions vers le Français : Ludovic Pierard
Graphiste : Georges Boschloos



Avec le soutien de :



loterie nationale
BIEN PLUS QUE JOUER

SPF Sécurité Sociale
Services des
Victimes de la Guerre